



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Centre socio-éducatif de l'État - Examens.

Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organisera le mercredi 9 mai 2018 un examen de promotion dans la carrière de groupe de traitement : B1, sous-groupe de traitement : technique, fonction : chargé technique et un examen de promotion dans la carrière de groupe de traitement : B1, sous-groupe de traitement : éducatif et psycho-social, fonction : professionnel en sciences humaines.



Arrêté ministériel du 15 janvier 2018 instituant deux groupes curriculaires pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 5bis ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS), offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM), sont institués deux groupes curriculaires pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Les groupes curriculaires visés à l'article 1^{er} se composent comme suit :

1) Groupe curriculaire pour le programme de formation BTS « Bâtiments et Infrastructures » :

Président : Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM
Coordinateur : Monsieur Anthony LLOYD, Titulaire de cours
Membres : Monsieur David LARANJA, Titulaire de cours
Monsieur Marc KLEPPER, Titulaire de cours
Monsieur Maximilien VON ROESGEN, Expert du milieu professionnel (OAI)
Monsieur Antoine PESCH, Expert du milieu professionnel (OAI)

2) Groupe curriculaire pour le programme de formation BTS « Professions immobilières » :

Président : Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM
Coordinateur : Monsieur Marc KLEPPER, Titulaire de cours
Membres : Madame Sandy JOHANNNS, Intervenant externe
Madame Karine GRUENBERG, Experte du milieu professionnel (CIGDL)
Madame Nadine WAGNER KIRSCH, Experte du milieu professionnel (GSPL)
Monsieur David LARANJA, Titulaire de cours
Monsieur Anthony LLOYD, Titulaire de cours
Madame Sandra SILVA, Intervenant externe
Madame Claudine SPELTZ, Intervenant externe

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 15 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 15 janvier 2018 instituant deux commissions ad hoc pour procéder à la validation des acquis de l'expérience dans le cadre des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment l'article 12, paragraphe 3 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS), offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM), sont instituées deux commissions ad hoc pour procéder à la validation des acquis de l'expérience pendant l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Les commissions ad hoc visées à l'article 1^{er} se composent comme suit :

- 1) Commission ad hoc pour la validation des acquis de l'expérience dans le cadre du programme de formation BTS « Bâtiments et Infrastructures » :

Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM

Monsieur Anthony LLOYD, Titulaire de cours, coordinateur

Monsieur Marc KLEPPER, Titulaire de cours

Monsieur Maximilien VON ROESGEN, Expert du milieu professionnel (OAI)

Monsieur Antoine PESCH, Expert du milieu professionnel (OAI)

- 2) Commission ad hoc pour la validation des acquis de l'expérience dans le cadre du programme de formation BTS « Professions immobilières » :

Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM

Monsieur Marc KLEPPER, Titulaire de cours, coordinateur

Monsieur Roland HERRMANN, Titulaire de cours

Madame Sandy JOHANNNS, Intervenante externe

Madame Claudine SPELTZ, Intervenante externe

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 15 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen



Arrêté ministériel du 15 janvier 2018 instituant trois jurys d'examen pour les programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS), offerts au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM), sont institués trois jurys d'examen pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Les jurys d'examen visés à l'article 1^{er} se composent comme suit :

1) Jury d'examen pour le programme de formation BTS « Conducteur de travaux » :

Commissaire de Gouvernement et Président :

Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue au MESR

Membres :

Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM
Monsieur David LARANJA, Titulaire de cours, coordinateur
Monsieur Marcel DERAUVET, Intervenant externe
Monsieur Pierre KAYSER, Titulaire de cours
Madame Sandy JOHANNNS, Intervenant externe
Monsieur Anthony LLOYD, Titulaire de cours

2) Jury d'examen pour le programme de formation BTS « Bâtiments et Infrastructures » :

Commissaire de Gouvernement et Président :

Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue au MESR

Membres :

Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM
Monsieur Anthony LLOYD, Titulaire de cours, coordinateur
Monsieur Pierre KAYSER, Titulaire de cours
Monsieur David LARANJA, Titulaire de cours
Madame Sandy JOHANNNS, Intervenant externe

Monieur André WILDSCHUTZ, Titulaire de cours

3) Jury d'examen pour le programme de formation BTS « Professions immobilières » :

Commissaire de Gouvernement et Président :

Madame Corinne KOX, Chargée de mission au MESR

Membres :

Monsieur Michel PUNDEL, Directeur adjoint au LJBM

Monsieur Marc KLEPPER, Titulaire de cours, coordinateur

Madame Lydia ALEGRIA, Titulaire de cours

Madame Sandy JOHANNNS, Intervenant externe

Monsieur Pierre KAYSER, Titulaire de cours

Madame Claudine SPELTZ, Intervenant externe

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 15 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 10 janvier 2018 portant nomination d'un coordinateur et d'un groupe curriculaire en vue de l'élaboration du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Game Programming and Game Design » au Lycée des Arts et Métiers (LAM) à partir du 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, et notamment ses articles 7 et 24^{septies} ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers (LAM), Monsieur Fabrice Roth, Professeur, est nommé coordinateur pour l'élaboration du programme de formation « Game Programming and Game Design » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 2.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers est institué un groupe curriculaire pour l'élaboration du programme de formation « Game Programming and Game Design » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 3.

Sont nommés membres du groupe institué à l'article 2 :

Président : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM

Coordinateur : Monsieur Fabrice ROTH, Professeur

Membres : Monsieur Christian BOUDOT, Professeur
Monsieur Laurent KIRSCH, Professeur
Monsieur Ronny OSWEILER, Professeur
Monsieur Xavier ROUSSELLE, Directeur ISART Digital France
Madame Karin HOUPILLART, Directrice ISART Digital France
Monsieur Matthieu BRACCHETTI, Fondateur Virtual-Rangers
Monsieur Mike GOERGEN, Professeur
Madame Laure DIEDERICH, Professeur
Monsieur Gilles EVERLING, Professeur
Monsieur Pol WINANDY, Chargé d'enseignement

Madame Françoise AHLBORN, Chargée de cours
Monsieur Robert FISCH, Professeur

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen



Arrêté ministériel du 10 janvier 2018 portant nomination d'un coordinateur et d'un groupe curriculaire en vue de l'élaboration du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Internet Of Things » au Lycée des Arts et Métiers (LAM) à partir du 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, et notamment ses articles 7 et 24^{septies} ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers (LAM), Monsieur Robert FISCH, Professeur, est nommé coordinateur pour l'élaboration du programme de formation « Internet Of Things » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 2.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers est institué un groupe curriculaire pour l'élaboration du programme de formation « Internet Of Things » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 3.

Sont nommés membres du groupe institué à l'article 2 :

Président : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM

Coordinateur : Monsieur Robert FISCH, Professeur

Membres : Monsieur Guy WEILER, Professeur
Monsieur Thierry BERNARD, Professeur
Monsieur Gilles GARDULA, Chargé d'enseignement
Monsieur Robert SPICER, CEO vyzVoice
Monsieur Laurent KIRSCH, Professeur

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen



Arrêté ministériel du 10 janvier 2018 portant nomination d'une coordinatrice et d'un groupe curriculaire en vue de l'élaboration du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Game Art and Game Design » au Lycée des Arts et Métiers (LAM) à partir du 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, et notamment ses articles 7 et 24^{septies} ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers (LAM), Madame Françoise AHLBORN, Chargée de cours, est nommée coordinatrice pour l'élaboration du programme de formation « Game Art and Game Design » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 2.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée des Arts et Métiers est institué un groupe curriculaire pour l'élaboration du programme de formation « Game Art and Game Design » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 3.

Sont nommés membres du groupe institué à l'article 2 :

Président : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM

Coordinatrice : Madame Françoise AHLBORN, Chargée de cours

Membres : Monsieur Pol WINANDY, Chargé d'enseignement
Monsieur Christian BOUDOT, Professeur
Monsieur Ben BRECKLER, Head of Design ribot
Monsieur Fabrice ROTH, Professeur
Monsieur Robert FISCH, Professeur
Monsieur Alexandre DE TOFFOL, Directeur INK.LU
Monsieur Eric TOUBAL, Freelance Concept Artist/Illustrator
Monsieur Xavier ROUSSELLE, Directeur ISART Digital France
Monsieur Jimmy FISCHER, Fondateur 3WG S.A.R.L

Madame Nima AZARMGIN, Chief operating officer @ ioTech a Slightly Mad Studios
Company
Monsieur Jérôme LABBÉ, Office Manager Starbreeze Studios

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen

